

Von: newsletter.jurinfo
Gesendet: Freitag, 5. September 2003 18:13
Betreff: Newsletter No 7/2003 «Informations juridiques»

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 7/2003 de la Newsletter « Informations juridiques ». Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. L'accord sur les ADPIC et la santé publique
2. Information pour la presse du 19 août 2003 relative à la Conférence Ministérielle de l'OMC du 10 au 14 septembre 2003 à Cancún au Mexique
3. Article "Les médicaments bon marché ne suffiront pas à améliorer la santé dans les pays pauvres"
4. Une décision de l'OMC facilite l'accès aux médicaments dans les pays en développement
5. Condamnation pour faux dans les titres

1. L'accord sur les ADPIC et la santé publique

La Suisse salue la décision prise à l'OMC sur un meilleur accès aux médicaments. Communiqué de presse du 1er septembre 2003, pdf 61 KB :

http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/Pressemitteilung_WTO_03-09-01_F.pdf

2. Information pour la presse du 19 août 2003 relative à la Conférence Ministérielle de l'OMC du 10 au 14 septembre 2003 à Cancún au Mexique

Etat des négociations et position Suisse au sujet de la protection des indications géographiques, du §6 de la Déclaration de Doha sur 'l'Accord sur les ADPIC et la santé publique' et de la biopiraterie.

WTO-Workshop, indications géographiques: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/j110108f.pdf>

WTO-Workshop, §6: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/j110106f.pdf>

WTO-Workshop, biopiraterie: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/j110107f.pdf>

3. Article "Les médicaments bon marché ne suffiront pas à améliorer la santé dans les pays pauvres"

Le Temps du 5 septembre 2003, rubrique OPINIONS, p. 18 :

http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/Article_Le_Temps_03_09_05.pdf

4. Une décision de l'OMC facilite l'accès aux médicaments dans les pays en développement

Informations complémentaires : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110106.htm>

5. Condamnation pour faux dans les titres

Le 13 juin 2003, le Tribunal correctionnel de la Chaux-de-Fonds a condamné une personne à six mois d'emprisonnement ferme pour faux dans les titres. Le condamné avait falsifié des documents de l'Institut afin de faire croire à son associé qu'il avait fait procéder à l'enregistrement d'une dizaine de marques pour le compte de celui-ci, le déterminant ainsi à lui verser des sommes d'argent importantes. Les faits ont été portés à la connaissance de l'Institut par la victime, à la suite de quoi l'Institut a décidé de se constituer plaignant aux côtés de cette dernière. L'Institut ne tolère pas de tels agissements, qui nuisent tant à son image qu'aux intérêts de ses usagers, et dénonce systématiquement aux instances pénales toute falsification de documents portée à sa connaissance. Une affaire similaire est d'ailleurs actuellement pendante dans un autre canton.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, vous pouvez vous désabonner en cliquant ici.

<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j201.htm>

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut